

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 15
 Votants..... 15
 Procurations..... 0
 Absent :..... 0

Date de la convocation : 30/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 6 mai 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle,
 JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane,
 VIALA Clio, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS
 Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL
 Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles,
 QUATREFOGUES Damien.

SECRETARE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée
 pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 6

DELIBERATION N° 10

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE
AU CONSEIL D'ÉCOLE

Vu les élections municipales du 15 et du 22 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer deux délégués représentants du conseil municipal au Conseil d'école afin de pouvoir travailler avec les différents acteurs (professeurs, parents d'élèves, Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN), Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
 Monsieur le Maire précise que d'autres membres peuvent être présents au conseil d'école mais ne pourront en aucun cas prendre part aux votes. Seuls les délégués titulaires et suppléants peuvent voter lors des conseils d'école

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- DE DESIGNER comme délégué titulaire représentant la commune au conseil d'école :
 - Kristel MARTIN Rue des Égals 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- DE DESIGNER comme délégué suppléant représentant la commune au conseil d'école :
 - Lauriane PAUZAT Grand Rue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- DE DESIGNER comme membres de la commune au conseil d'école :
 - Arnaud ANDRÉ Route de Nant 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Isabelle DAGUET Chemin des Carboundals 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé

Le secrétaire de séance
 Kristel MARTIN

Le Maire
 Jean-Michel DAUMAS

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 07 MAI 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 07 MAI 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.